Sauvegarde Isère

RAPPORT ANNUEL

2024



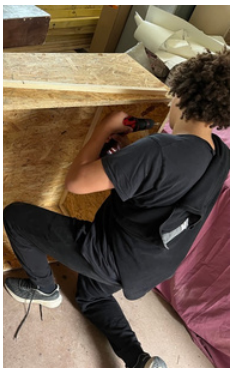




SOMMAIRE

Rapport Moral et Rapport d'activité	3
Notre Histoire, Nos Missions & Notre Projet	6
Notre Gouvernance & Les Missions des Pôles	8
Implantation des Pôles	12
Service Ressources Humaines	14
Services Généraux	16
Service Communication	18
Service Systèmes d'Information	20
Service Administratif et Financier	22
Pôle Famille	24
Pôle Hébergement	28
Pôle Handicap	30
Pôle Justice Pénale des Mineurs	32
Pôle Accueil Étrangers	36
Administrateurs Ad Hoc	38
Nos financeurs et partenaires	40
Annuaires de nos établissements	41

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



C'est avec une certaine émotion que je vous présente le rapport moral du Président car depuis plus de vingt ans, la présidence de l'association Sauvegarde Isère est assurée par Jean-Michel DETROYAT, mais depuis le début d'année 2025, son état de santé l'en empêche.

Le conseil d'administration du 17 janvier 2025 m'a désigné président par intérim et j'ai accepté avec honneur tout en mesurant l'importance de cette fonction.

Chaque année, ce rapport moral est l'occasion de faire le point sur les défis rencontrés, les avancées réalisées, et de réaffirmer notre engagement collectif.

Au niveau national, l'année 2024 a été marquée par une instabilité politique majeure, avec quatre ministres successifs en charge du secteur de la protection de l'enfance.

De plus, le titre de « protection de l'enfance » n'apparait plus dans le périmètre du ministère et cette disparition n'est pas anodine, car elle traduit un recul dans la reconnaissance des droits spécifiques des mineurs, au profit d'une approche plus administrative que protectrice.

Cette instabilité a rendu toute politique nationale cohérente difficile à suivre, et a contribué à un climat d'incertitude pour les acteurs associatifs comme pour les professionnels de terrain.

Pour exemple, le Ségur de la santé, bien que présenté comme une avancée, n'a pas été financé à la hauteur des besoins. Dans l'attente du budget fléché et promis par l'état, les financeurs de nos associations refusent le financement et mettent le secteur associatif en difficulté.

Cette situation alimente un sentiment d'injustice et fragilise l'attractivité de nos métiers.

Une mobilisation associative constante

Malgré ce contexte toujours autant difficile, la Sauvegarde Isère a poursuivi son engagement :

- Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois en 2024, 7 réunions de bureau ont été réalisé, assurant un pilotage régulier et réactif.

- Les commissions thématiques de la gouvernance comme les commissions finances, patrimoine, stratégique, et éthique ont permis de faire avancer plusieurs projets structurants qui viennent servir les missions de l'association.

- Nos équipes ont continué à accueillir et accompagner près de 4 500 enfants, adolescents et familles, avec professionnalisme, humanité et engagement.

2024 aura été une année d'application et de vigilance pour gérer l'ensemble de l'association. Face à l'instabilité politique, à l'érosion des repères et aux nécessaires économies, notre association a su maintenir le cap.

Elle continue de développer ses activités, d'assurer ses responsabilités et elle reste un acteur départemental incontournable des politiques publiques.

Son engagement et sa détermination demandent cependant une reconnaissance pleine et entière de ses missions et de ses professionnels.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des salariés, administrateurs et partenaires pour leur engagement sans faille. Ensemble, nous continuons à défendre les droits des enfants, des jeunes et des familles, avec détermination et conviction.

Je ne voudrai pas terminer ce rapport moral, sans avoir une pensée pour les salariés en arrêt maladie, dont je souhaite un bon rétablissement, et bien entendu sans oublier notre Président Jean-Michel DETROYAT à qui je souhaite tous mes vœux de guérison, afin qu'il puisse reprendre sa place dans notre association.

Jean-Michel ROUMENOFF
Président délégué

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des transformations engagées par la Sauvegarde Isère, marquant une étape décisive dans la consolidation de nos dynamiques de développement, d'innovation et de structuration.

Après une période de réorganisation amorcée en 2023, notre association a poursuivi son engagement avec détermination pour répondre aux besoins croissants des publics accompagnés, dans un contexte institutionnel, social et économique toujours plus exigeant.

Au siège : structuration et transversalité.

La structuration des fonctions supports s'est poursuivie avec l'ancrage des nouvelles directions (DAF et DRH), permettant une meilleure coordination des projets transversaux. Les missions transversales du siège associatif se déclinent, abandonnant la logique de polarisation qui était mise en place depuis 7 années.
Cette dynamique est cependant perturbée en toute fin d'année 2024 avec l'absence pour raisons de santé de Sophie Rocheville, DAF. Les moyens et l'énergie des équipes ont cependant permis de conserver les projets et de maintenir en 2025 la transformation engagée.

Pôle Handicap : inclusion et co-construction.

Le pôle a connu une année 2024 dynamique, marquée par des projets thérapeutiques innovants, une mobilisation collective autour des projets d'établissements, et une diversification des pratiques éducatives et culturelles. L'évaluation externe de l'IME et du SESSAD a permis de valoriser les réussites et d'identifier des axes d'amélioration, dans une logique d'amélioration continue. L'inclusion, l'autonomie et la créativité ont été au cœur des actions menées, avec une attention particulière portée à la co-construction avec les familles.

Pôle Hébergement : résilience et reconstruction.

Le Village de l'Amitié a traversé une période de tension institutionnelle, qui a conduit à une profonde remise en question des pratiques et à l'engagement d'un travail de restructuration.
Malgré ce contexte, plusieurs services ont maintenu une qualité d'accompagnement reconnue. Le Carré des Halles, après une phase de démarrage difficile en 2023, a trouvé sa dynamique. Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) a poursuivi son action auprès des jeunes de moins de 12 ans, avec un enjeu fort de reconnaissance institutionnelle.
L'ASMA assume un accompagnement vers l'autonomie de qualité et reconnu.
Sabine Bléteau, directrice du Pôle, a fait valoir ses droits à la retraite après 36 années à la Sauvegarde Isère et c'est André Jaune qui a pris ses fonctions au cours de l'été 2024.

Pôle Accueil Étranger : montée en charge et adaptation.

L'année 2024 a également été marquée par l'ouverture du DMNA 2, en réponse à l'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés, et par une adaptation constante aux évolutions législatives et aux besoins spécifiques des jeunes accueillis. Le contexte législatif (nouvelle loi immigration) et la pression sur le logement ont complexifié les accompagnements. Ceux-ci se diversifient, offrant des suivis « hors les murs » ou dans un projet plus spécifique pour les jeunes mamans et les jeunes femmes enceintes.
L'ouverture du DMNA 2 a permis de créer 176 places d'hébergement supplémentaires dans une dynamique avec 23,5 salariés embauchés.
Au CADA, la continuité d'accompagnement se poursuit également dans un contexte législatif difficile. L'année a également été marquée par un événement douloureux, le décès d'une mère réfugiée, rappelant la vulnérabilité des publics accompagnés.

Pôle Justice Pénale des Mineurs : construction et reconstruction

Le Centre Éducatif Fermé, dans un contexte de tensions RH a maintenu une activité forte et un accompagnement cadrant et sécurisant pour les mineurs sous-main de justice.

Le Centre Éducatif Renforcé a poursuivi son activité sur un nouveau site à Autrans, en maintenant une offre éducative exigeante. L'accueil de la mairie d'Autrans et de toute la commune a mis l'accent sur la coopération et la reconnaissance des réussites individuelles qui témoigne de notre volonté de construire des parcours de réinsertion solides et durables.
Pendant ce temps, le chantier de reconstruction du site à Lans-en-Vercors a débuté et l'ouverture se prévoit au 1er trimestre 2026.

Pôle Famille : mise en conformité, actions collectives et développement du pouvoir d'agir

L'année 2024 a marqué un tournant pour le Pôle Famille, avec l'arrivée d'une nouvelle direction en juillet et la définition d'un cap clair : remettre à niveau l'ensemble des services pour garantir la qualité de l'accompagnement et la conformité réglementaire. Plusieurs projets de service ont été retravaillés (AGBF, MJIE), des dossiers d'habilitation ont été déposés (AEMO, MJIE), et une dynamique de structuration globale a été engagée, avec l'objectif de disposer d'un projet de pôle d'ici deux ans.
Les actions collectives ont continué à jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles, en complémentarité des mesures individuelles. Des ateliers variés ont été proposés : théâtre pour les enfants, groupes de parole pour les Tiers Dignes de Confiance, cafés pour les pères, ateliers conte et peinture, ou encore des camps familiaux. Ces initiatives ont permis de renforcer les liens familiaux, de favoriser l'expression des émotions et de soutenir la parentalité.
Le pôle a également été confronté à un fort turn-over, notamment en Nord Isère, avec des difficultés de recrutement ayant impacté la continuité de l'accompagnement. Ce contexte a mis en lumière la nécessité de stabiliser les équipes et de renforcer l'attractivité des postes.
Deux services ont connu une forte montée en charge : la Médiation Familiale, dont la demande a dépassé les prévisions dès septembre, et l'Espace Rencontre Point Clef, qui a élargi ses horaires pour répondre à l'augmentation des prescriptions judiciaires et conventionnelles.
Enfin, une orientation forte a été donnée autour du Développement du Pouvoir d'Agir. Un séminaire réunissant plus de 100 professionnels a été organisé en septembre, suivi d'un plan de formation ambitieux pour toutes les équipes. Cette approche vise à renforcer l'autonomie des familles et à les rendre actrices de leur parcours.

2024 a marqué une étape importante pour la Sauvegarde Isère : celle d'un passage de la transformation à l'affirmation. Dans un contexte exigeant, elle aura donc été, une année de la résilience, de la reconstruction et de la projection.

Les projets engagés, les partenariats consolidés et les pratiques renouvelées témoignent d'une volonté claire : faire de chaque accompagnement une réponse adaptée et humaine. En 2025, nous poursuivrons cette trajectoire avec détermination, pour affirmer notre rôle d'acteur engagé au service des plus vulnérables.

Claude DELY
Directeur général

NOTRE HISTOIRE

La Sauvegarde Isère est une association Loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général par la direction générale des Finances Publiques depuis 2012

Le 18 Avril 1949

Suite aux conséquences de la guerre, un projet de création d'une association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence s'élabore à Grenoble.

1951

Les résultats obtenus dans la coordination croissante avec les services judiciaires valent à l'association l'habilitation judiciaire du Ministère de la justice.

1955

Ouverture d'un service social auprès du tribunal de Vienne.

1965

Reprise de l'Institut Médico-Educatif (IME) à Theys, qui permet d'accompagner enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne, avec ou sans troubles associés.

1993

Ouverture du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) « Le Cèdre », permettant d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'asile durant le temps d'instruction de leur demande de protection. Ouverture du Dispositif Rose Pelletier, permettant d'accueillir des jeunes au titre de la protection de l'enfance.

2004

Ouverture du CATALPA, un des premiers établissements d'accueil et d'orientation pour mineurs étrangers isolés.

2006

Ouverture du CEF «Le Relais du Trièves», habilité par la PJJ pour la prise en charge de douze jeunes agés de 13 à 17 ans.

2007

Fusion/absorption de l'association du Village de l'Amitié, permettant d'accueillir des jeunes au titre de la protection de l'enfance.

2015

Mandat de gestion auprès de l'Association ARPAIJ, puis intégration des CER Veymont et Moucherotte.

2017

Création du Fonds de dotation Sauvegarde Isère, dans le but de soutenir l'association en vue de la réalisation de son objet à caractère social.

2018

Organisation en 5 pôles (Famille, Hébergement, Handicap, Accueil Etrangers et Justice Pénale des Mineurs) regroupants plusieurs établissements.

2021

Fermeture du CATALPA.

2022

Création de l'Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants Autistes (UEMA).

2023

- Ouverture du Carré des Halles.
- Ouverture du Dispositif MNA l'Olivier.

NOS MISSIONS

Missions de service public et d'intérêt général qui s'insèrent dans la politique de l'enfance et de la famille.

- **Éduquer, prévenir et protéger,** enfants, adolescents et jeunes en difficulté.
- **Promouvoir** l'égalité des chances.
- **Accompagner** les personnes en difficulté sociale ou relevant de l'Asile. Accompagnement médico-social des enfants et des adultes présentant un handicap.
- **Lutter** contre les exclusions et les risques de délinquance.
- **Aider** à l'éducation et à la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.
- **Aider** à renouer le dialogue en cas de conflit familial afin de préserver les liens familiaux.



NOTRE PROJET STRATÉGIQUE 2022 - 2025

Le projet associatif refondé en 2022 a pour objectif de s'adapter au contexte actuel tout en gardant le lien avec l'histoire de l'association.

Axe 1

Développer le pilotage institutionnel pour mieux répondre aux besoins de nos publics.

Axe 2

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures par une offre diversifiée et une organisation souple.

Axe 3

Innover et être force de propositions.

Axe 4

Valoriser la ressource humaine.

AXE 1

DÉVELOPPER LE PILOTAGE INSTITUTIONNEL POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS PUBLICS

OBJECTIFS	ACTIONS
Renforcer la gouvernance	Etoffer le Conseil d'Administration Renforcer le Conseil d'Administration Soutenir le travail entre Dirigeance et Gouvernance
Renforcer la dirigeance	Développer et confirmer les instances associatives Renforcer les missions du siège Elaboration des tableaux de bord
Implantation territoriale	Développement sur le territoire
Développer les coopérations et imaginer les synergies avec d'autres associations	Réflexions mutualisation des besoins et création de partenariats
Associer les publics accompagnés à la vie associative	Formaliser les Conseils de la Vie Sociale existants à l'association Mettre en place des instances de participation effectives Inviter aux Assemblées Générales les représentants des publics accompagnés Assurer un bilan par Pôle de la mise en place de ces instances

AXE 2

SÉCURISER LES PARCOURS ET PRÉVENIR LES RUPTURES PAR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET UNE ORGANISATION SOUPLE

OBJECTIFS	ACTIONS
Penser la diversification	• Repenser notre offre de la protection de l'enfance • Développer le pôle du Handicap • Développer le pôle Justice Pénale • Etre attentifs aux opportunités de développement de l'Association dans d'autres secteurs
Organiser une commission parcours	• Organiser une commission parcours, associative, pour les situations complexes
Organiser une plateforme de soin et de santé	• Travailler un projet d'équipe mobile
Travailler les projets conjointement entre pôles	• Développer les actions communes • Rendre lisibles les projets d'établissement et de service en intra et extra Sauvegarde



AXE 3

INNOVER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

OBJECTIFS	ACTIONS
Mettre en place une veille associative prospective	• Constituer un comité • Intégrer une personne ressource • Créer une boîte à idées
Développer l'agilité sociale et l'adaptation comme culture associative	• Former les cadres à la gestion de projets • Structurer un cadre de réponses aux appels à projets
Rechercher l'hybridation des ressources	• Mobiliser des financements de type Fonds Social Européens pour favoriser l'expérimentation • Rechercher du mécénat • Développer le fonds de dotation
Engager une démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale	• Développer l'objectif d'un plan de mobilité • Privilégier les ressources locales • Engager une démarche de conversion écologique

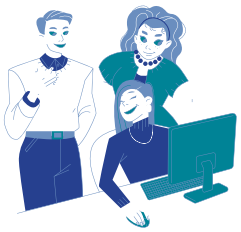

AXE 4

VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE

OBJECTIFS	ACTIONS
Assurer le bien-être au travail	• Garantir le respect dans les relations de travail • Pratiquer un mode de management collaboratif et bienveillant • S'inscrire en continu dans la démarche de prévention et d'anticipation des risques professionnels • S'engager dans une dynamique d'évaluation continue de la charge de travail
Accompagner les changements	• Ajuster nos pratiques aux évolutions des politiques publiques et transformations sociétales • Accompagner les parcours professionnels tout au long de la carrière • Favoriser la transversalité des actions de formation • Repérer et mobiliser les compétences individuelles Permettre la mobilité de manière dynamique
Développer l'attractivité	• Agir auprès des pouvoirs publics pour la reconnaissance de nos métiers et la valorisation des salaires • Favoriser l'accueil, l'intégration et la fidélisation des professionnels • Promouvoir l'identité et les valeurs de l'association • Développer les formations en alternance et le partenariat avec les organismes de formation

NOTRE GOUVERNANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2024

L'ORGANIGRAMME ASSOCIATIF

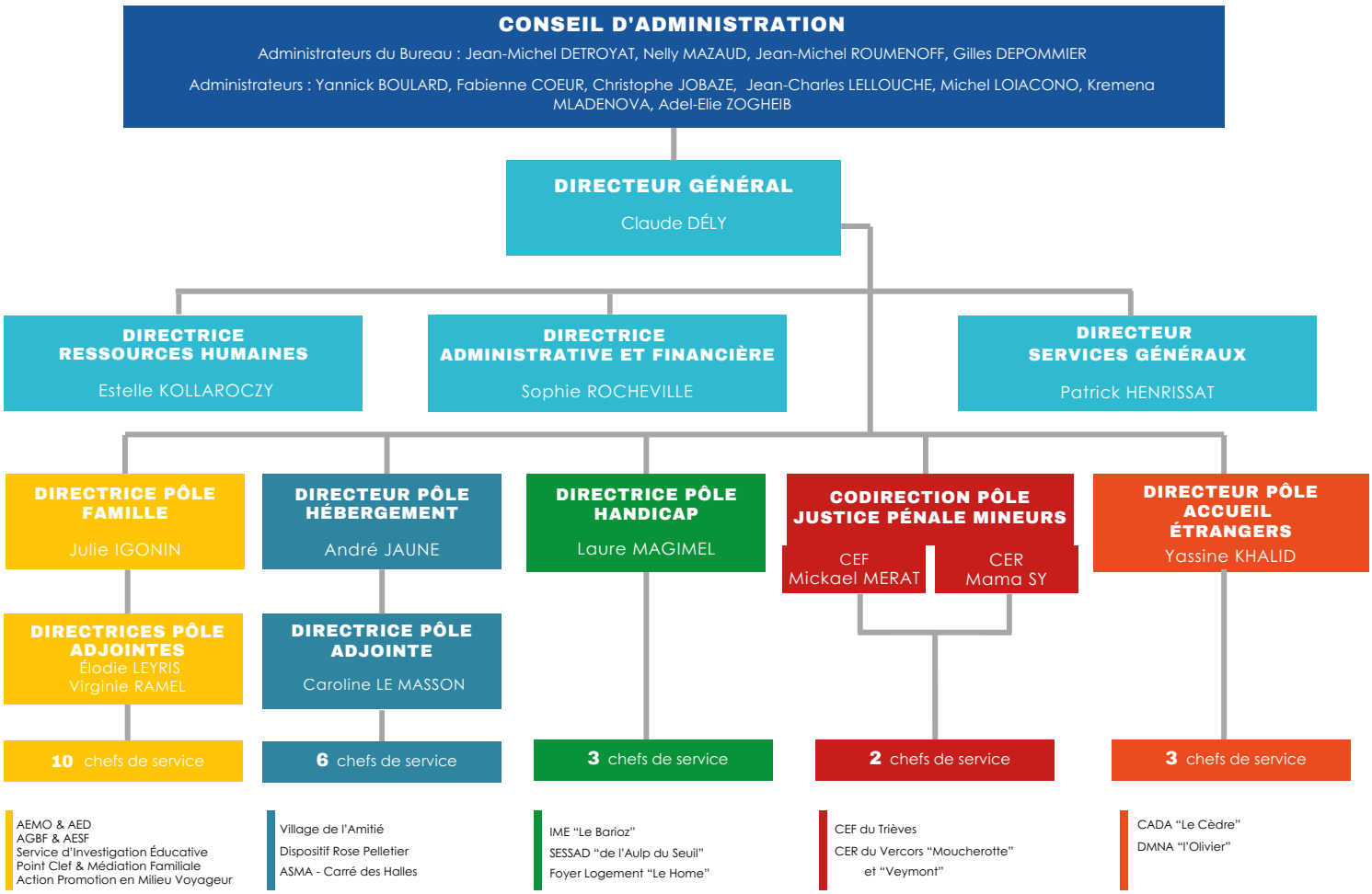

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Jean-Michel DÉTROYAT

Vice-Présidente :
Nelly MAZAUD

Secrétaire :
Gilles DEPOMMIER

Trésorier :
Jean-Michel ROUMENOFF

Administrateurs :
Yannick BOULARD
Fabienne COEUR
Christophe JOBAZÉ
Jean-Charles LELLOUCHE
Michel LOIACONO
Kremena MLADENOVA
Adel-Elie ZOGHEIB

LES ACTIVITÉS DES PÔLES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Pôle Famille

- Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO-R)
- Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE)
- Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)
- Mesures d'Accompagnement en Economie, sociale et Familiale (AESF)
- Médiation Familiale
- Espace rencontres Point Clef
- Action de Promotion à destination des ménages issus du Milieu Voyageur (APMV)

Pôle Hébergement

- "Village de l'Amitié"
  - une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), hébergement collectif en internat
  - un Service d'Accueil de Jour (SAJ)
  - un Service Educatif de d'Accompagnement à Domicile (SEPAD)
- Dispositif Rose Pelletier
  - La Villa Océane, une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
  - Le Service d'Accompagnement Educatif en Logement Semi- Autonome (SAELSA)
- Accompagnement Social de Mineurs vers l'Autonomie (ASMA)
  - Le service ASMA Hors les Murs avec des logements dans le diffus
  - Le "Carré des Halles" avec un hébergement en studios individuels

Pôle Handicap

- Institut Médico-Educatif (IME) "Le Barioz"
- Foyer logement pour adultes "Le Home"
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de "l'Aulp du Seuil"
- Service d'Accompagnement et l'Insertion Sociale et Professionnelle (SAISPro)
- Equipe Mobile d'Appui médico-social pour la Scolarisation (EMAS)
- Unité d'Enseignement Maternelle pour Enfants avec troubles de l'Autisme (UEMA)

Pôle Justice Pénale des Mineurs

- Centre Educatif Renforcé (CER) "Moucherotte"
- Centre Educatif Renforcé (CER) "Veymont"
- Centre Educatif Fermé (CEF) "Le Relais du Trièves"

Pôle Accueil Etrangers

- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) "Le Cèdre"
- Dispositif des Mineurs Non Accompagnés (DMNA) "l'Olivier"

IMPLANTATION DES SITES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

17 établissements et services au sein de 5 pôles d'activité, implantés dans différentes communes du département Isérois

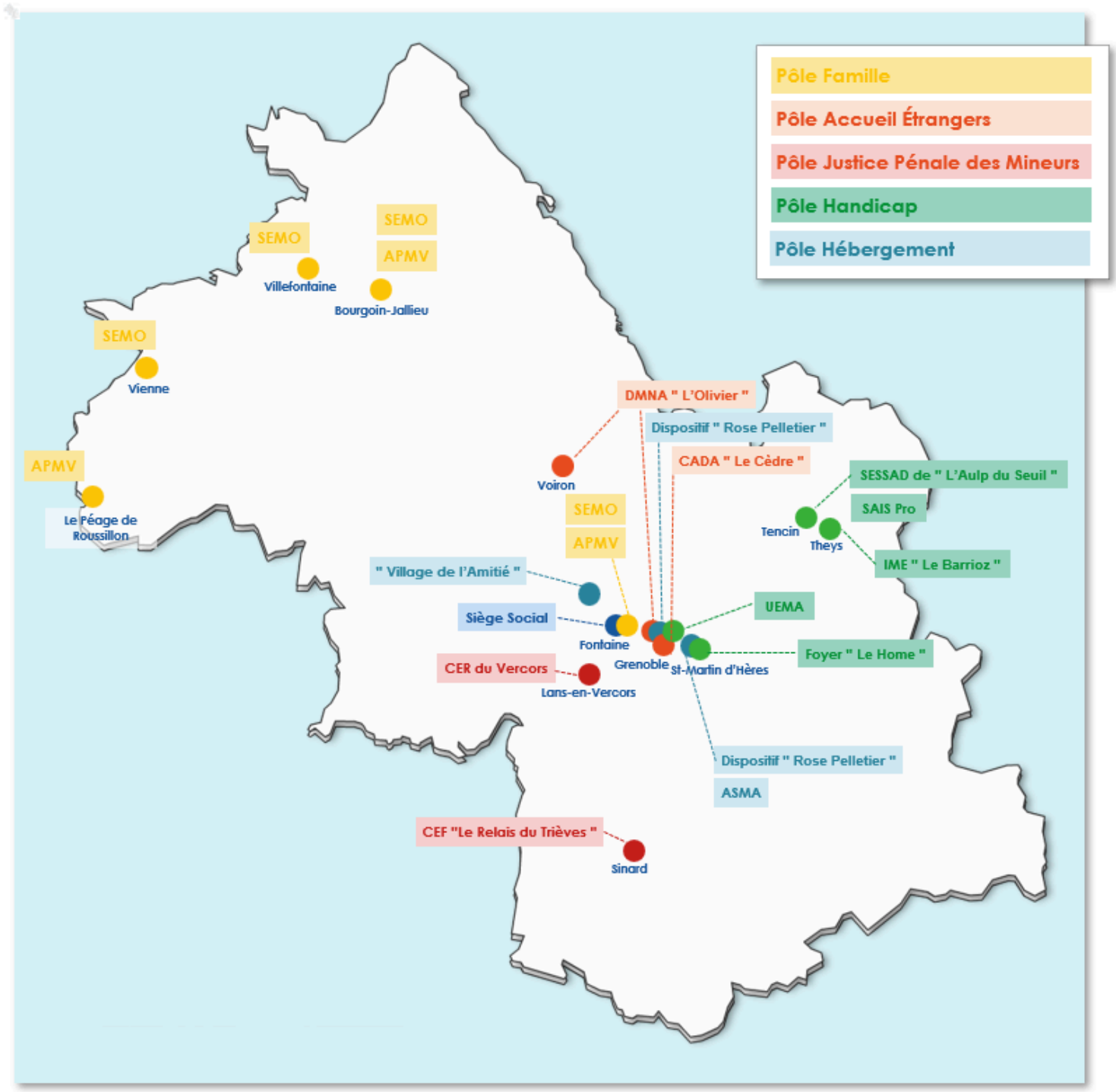

RETOUR SUR
2024



SERVICE RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS

Emploi au 31/12/2024

435 salariés

87,58 % en CDI

Répartition

31% d'hommes

69% de femmes

Répartition des 403 ETP
(Equivalent Temps Pleins)
par Pôle

127,23 Famille

98,44 Hébergement

65,02 Handicap

46,91 Accueil Étrangers

45,09 Justice Pénale des Mineurs

Terrain de Formation

285 salariés formés

21 stagiaires accueillis

20 contrats de professionnalisation et d'apprentissage

FAITS MARQUANTS

Une réorganisation du service Ressources Humaines

Le projet de créer au siège un véritable pôle d'expertise au sein d'une Direction des Ressources Humaines réorganisée a été imaginé dès 2023. L'objectif de cette décision est d'accompagner les équipes d'encadrement et les salariés. Après la définition des grandes lignes en 2023, l'équipe RH est entrée progressivement dans cette transformation en 2024 en déclinant la nouvelle organisation sur la base du processus de "cycle de vie du salarié" et en développant des expertises sur l'ensemble des thématiques RH (recrutement, intégration, "onboarding", rémunération, formation, juridique, SIRH). Des boîtes mails dédiées ont été créées dès le mois de juin afin de fluidifier les flux d'informations avec le service. .

Les bulletins de paie devenus numériques

Dans le cadre de la stratégie de modernisation de l'association, la Direction des Ressources Humaines a mis en œuvre la dématérialisation des bulletins de paie. Grâce à la solution proposée par Digiposte, le coffre-fort numérique de La Poste, les salariés ont pu bénéficier de la création d'un espace personnel sécurisé dès septembre 2024 laissant à chacun la possibilité de la refuser.

Un dialogue social de qualité

Le dialogue social entre la Direction et les membres du Comité Social et Economique (CSE), s'est poursuivi de manière fluide et constructive lors des 12 réunions qui se sont tenues chaque mois, et autour de la table des négociations annuelles. Ces dernières ont permis d'aboutir en mai à la signature par les organisations syndicales, CFDT, CFE-CGC, CGT, de 2 accords officiellement homologués à l'automne :

- un avenant à l'accord télétravail pour permettre une mise en place plus rapide, plus souple et facilitée par la mise à disposition d'un équipement de travail approprié;
- un accord sur le Compte Epargne Temps, au bénéfice de l'ensemble des salariés de l'association, en contrat à durée indéterminée, disposant d'au moins 12 mois d'ancienneté.

Mise en place du SEGUR pour tous

À l'écoute des négociations nationales, et sur proposition de la direction générale, le conseil d'administration a décidé courant juillet de prendre en charge le paiement du SEGUR pour tous, pour les 93 salariés de l'association qui en étaient exclus, sans attendre le déblocage des budgets par les financeurs de l'association (Conseil Départemental, ARS, PJJ…). Par cette décision, les membres du conseil d'administration ont souhaité mettre fin à une injustice dénoncée depuis longtemps et reconnaître l'implication des professionnels et ce en toute équité.

Une nouvelle "Demande de contrat"

En 2024, le service RH a ouvert le chantier du parcours d'intégration des nouveaux salariés. Les "fiches navette" ont été progressivement remplacées par un système de gestion des flux d'information automatisé pour gérer les entrées du personnel. Cette solution collaborative entre les pôles et le service RH a été développée avec le concours du service SI et la contribution du pôle hébergement comme pôle pilote depuis octobre 2024. Elle répond à plusieurs objectifs : améliorer l'efficacité, fiabiliser les données transmises, garantir une prise de poste des nouveaux collaborateurs dans les meilleures conditions.

ZOOM SUR....

Développement de la marque employeur pour accroître la visibilité de l'association, auprès des candidats en externe et en interne

La conjoncture actuelle de notre secteur d'activité impose à notre association de faire face aux difficultés de recrutement, au turn-over et à l'absentéisme.

Si de nombreuses réponses doivent être trouvées au niveau du secteur (manque de professionnels formés, rémunération peu attractive au regard des conditions de travail) l'association cherche des solutions pour attirer et se faire connaître auprès des potentiels candidats :

- Création d'un nouveau site pour développer notre marque employeur via la plateforme Teamtailor reliée depuis l'automne 2024 à notre site internet et à l'interface Kelio des salariés. Rattachée aux principaux jobboards (France Travail, Apec, Indeed Google job et Jobble) notre communication est ainsi facilitée et notre visibilité augmentée.
- Participation et organisation des actions de recrutement ciblées en lien avec les partenaires emploi formation.
- Développement de l'attractivité de l'association en promouvant la formation et la mobilité professionnelle au cœur du parcours des salariés.

PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre le développement de l'expertise au sein de la Direction des Ressources Humaines au service des établissements.
- Accompagner les équipes d'encadrement pour diffuser une culture commune Sauvegarde Isère et faciliter le déploiement des projets porteurs de changement.
- Poursuivre la construction du parcours associatif d'intégration des nouveaux salariés.
- Développer la mobilité professionnelle.
- Poursuivre la réflexion amorcée fin d'année 2024 sur l'organisation du temps de travail
- Développer l'alternance en formant des tuteurs et en mettant en place un suivi des parcours.

SERVICES GÉNÉRAUX

FAITS MARQUANTS

Le Pôle Famille s'agrandit sur Fontaine

La direction du Pôle Famille ainsi que la Direction des Services Généraux a pour engagement un projet d'achat et d'aménagement d'une maison pour le service POINT CLEF – MEDIATION situé actuellement au SEMO Fontaine.

Actuellement ce service de la Sauvegarde Isère souhaite aujourd'hui renforcer son action sociale de manière visible et durable sur le secteur du Sud Isère et proposer un service de proximité et de qualité.

Dans une délibération du 20 septembre 2024, la mairie de Fontaine a acté la vente au profit de l'association de la Maison Monmousseau. Cela devrait se traduire par une promesse de vente sur 2025.

Le Pôle Justice fait peau neuve au CER

Suite au projet de réhabilitation du CER Lans en Vercors, l'activité a été délocalisée sur la commune de Autrans / Méaudre le temps des travaux. Un bail a été signé avec l'association Beauregard qui nous a mis à disposition ses locaux depuis août 2024.



Locaux du CER à Lans-en-Vercors


Maison Monmousseau


Locaux du CER à Autrans

PERSPECTIVES 2025

Le Pôle Accueil Etranger s'étend ...

Avec de nouveaux locaux à la Sapinière

En juin 2023, l'association avait saisi l'opportunité de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain de 824 m², contigüe à une autre parcelle dont elle est déjà propriétaire, sur la commune de St Martin d'Hères, au 121 avenue Jules Vallès.

Pour ce bâtiment, il est prévu d'accueillir 10 jeunes dans un Dispositif renforcé pour Mineurs Non Accompagnés. Les travaux devraient débuter à la rentrée de septembre 2025 avec une projection qui donnera un autre aspect..

Aperçu du projet de réhabilitation de La Sapinière



Et un nouveau projet sur le secteur du Voironnais.

Dans la continuité du développement du DMNA, l'association intensifie ses partenariats, avec les bailleurs, en se développant sur le secteur du Voironnais en étroite collaboration avec le département de l'Isère.

A ce titre, deux projets sont portés par l'association :

- Des bureaux qui accueillent d'ores et déjà une équipe de professionnels,
- Un nouveau dispositif mère / enfant pour lequel un bail a été souscrit avec Pluralis et qui va permettre à terme d'accueillir 10 mamans au cœur de la ville.

Livraison des nouveaux locaux à Lans en Vercors pour le CER

Comme évoqué en 2023, le projet de réhabilitation du CER Lans en Vercors devrait voir finaliser ses travaux pour fin décembre 20525.

Au-delà de tous ces projets en cours ou à venir, d'autres projets d'investissements sont momentanément reportés suite à un contexte externe de finance public extrêmement tendu.

ZOOM SUR....

Les missions de la commission achat

La commission achat mise en place en 2022 a initié la formalisation d'une procédure achat unique afin d'harmoniser les pratiques entre les établissements et de professionnaliser les équipes ayant en charge la gestion des achats au sein de l'association.

La commission qui a été à l'œuvre durant toute l'année 2024 a travaillé sur de multiples projets qui ont permis de mettre en concurrence des prestataires sur des postes financiers importants :

- Appel d'offres pour la réalisation des travaux du Centre Educatif Renforcé de Lens-en-Vercors,
- Appel d'offres pour la prestation de transport de IME de Theys,
- Appel d'offres pour renouveler le parc de véhicules des Pôles en mutualisant les achats,
- Projet City Stade

Processus de l'acte d'achat

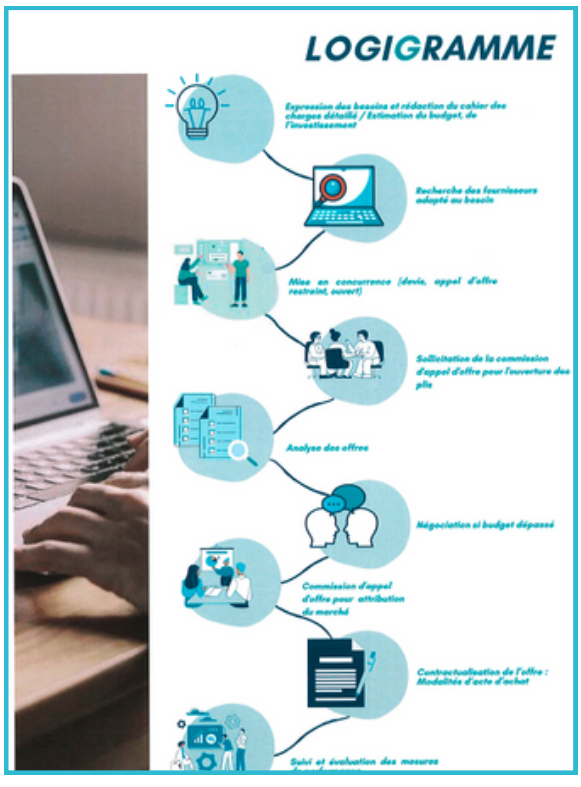

SERVICE COMMUNICATION

FAITS MARQUANTS

Depuis Septembre 2019, la Sauvegarde Isère est dans une démarche de développement de la communication, notamment grâce au recrutement d'une chargée de communication en contrat de professionnalisation, arrivée en septembre 2022. Indispensable de nos jours, la communication répond à plusieurs objectifs fixés par la Direction Générale.

- **Notoriété** : Moderniser et développer l'image de l'association en externe.
- **Diversification** : Contribuer au développement du mécénat, en créant de nouveaux partenariats, et ainsi diversifier les sources de financement.
- **Visibilité** : Améliorer la visibilité de nos actions en externe.
- **Cohésion** : Uniformiser les documents associatifs pour une meilleure lisibilité et contribuer à développer le sentiment d'appartenance des salariés en interne.

Fin août 2024, à l'issue de 2 années d'alternance, dans un contexte d'absence de financements, la reconduction d'un contrat de professionnalisation n'a pas pu être effectuée. Depuis cette mission est assurée à temps partiel par une salariée du siège.

On notera les actions suivantes qui ont contribué à améliorer les objectifs définis ci-dessus :

- création d'une **nouvelle charte graphique 2024**, plus simple et lisible, basée sur des couleurs redéfinies pour chaque pôle et pour le siège,
- déclinaison de celle-ci avec de nouveaux "templates" de documents administratifs et supports de communication,
- contribution à la communication interne grâce à la publication d'articles, et la réalisation d' infographies et de modes d'emploi dans le but d'accompagner le déploiement des outils Microsoft 365 en lien avec le Directeur des Systèmes d'information.

On notera également une enquête réalisée auprès des salariés courant 2023 ayant contribué à la décision d'arrêter la publication du "Mag de la Sauvegarde" (voir page suivante).

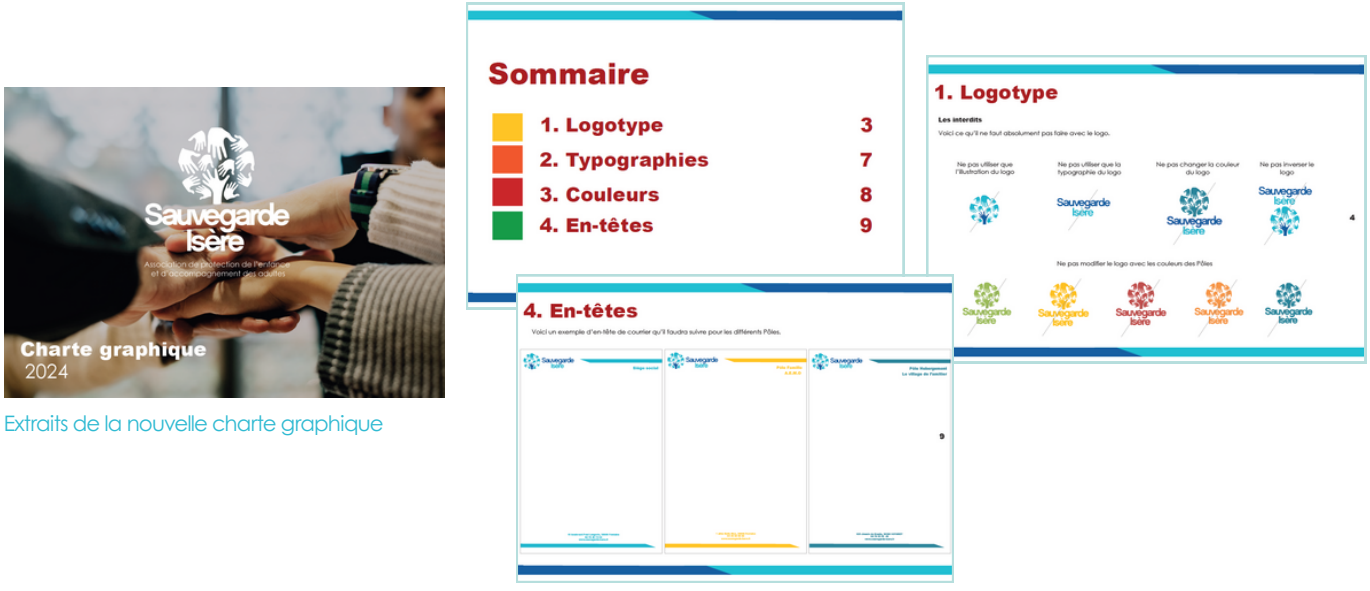

Extraits de la nouvelle charte graphique

ZOOM SUR ...

“Viva Engage” déployé pour remplacer le “Mag de la Sauvegarde”

Jusqu’en 2023, l’association utilisait un support papier appelé le “Mag de la Sauvegarde” pour communiquer sur ses services et actions auprès des salariés mais aussi auprès des partenaires. Ce journal bimestriel rassemblait des articles rédigés par la Direction Générale et quelques salariés motivés avec des photos pour illustrer et valoriser les projets menés au sein des établissements. Une fois mis en page par la chargée de communication, le magasine était envoyé par mail au format PDF en interne et en externe.

En 2023, un sondage adressé à plus de 200 contacts de partenaires institutionnels (mairies, juges et avocats pour enfants, gendarmes) et financiers et aux 421 salariés de l’époque a permis d’identifier que seuls 40% des salariés lisaient le magazine (sur la base de 76 réponses).

Les principaux freins ayant été cités étaient les suivants :

- informations type “actualités” peu pertinentes car publiées trop tard,
- magasine perdue dans la masse des mails reçus par les salariés dans des boîtes mails déjà saturées,
- magasine jugé trop long, trop fastidieux à lire (20 pages),
- des sujets jugés parfois trop éloignés des réalités du terrain.

Pour continuer à répondre au besoin d’information en interne, la Direction a donc pris la décision d’arrêter la publication de ce “Mag” en optant pour un moyen de communication plus dynamique, moderne et instantanée grâce à l’outil Viva Engage proposé via le pack Microsoft 365 en cours de déploiement au sein des établissements de l’association.

Première page du dernier Mag



Publications extraites de Viva Engage



CHIFFRES CLÉS

45 Publications sur la communauté “Toute l’entreprise” de Viva Engage

67 % de membres ont consulté cette communauté

PERSPECTIVES 2025

- Réflexion sur la structuration de la mission de communication au niveau du siège en lien avec les direction de pôles.
- Diffusion de la nouvelle charte graphique pour une adaptation de tous les supports de l’association.
- Contribution au déploiement des nouveaux outils de communication interne en lien avec les SI.
- Déménagement du site internet sur WordPress pour faciliter son actualisation.

SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION

FAITS MARQUANTS

- **Structuration du service SI**

En 2023, l'association a fait appel à un prestataire extérieur afin de réaliser une étude stratégique du Système d'Information de l'association visant à adapter les outils et pratiques à un environnement professionnel qui encourage la dématérialisation. Cette mission vise également à structurer et formaliser le suivi technique et opérationnel du SI, tout en assurant le transfert des compétences pour une gestion pérenne et autonome du service à la fin de la mission. Dans cette optique, l'association a créé un poste de gestionnaire SI en janvier 2024 afin d'accompagner la montée en puissance des besoins en matière de gestion des incidents et de développement d'applications dématérialisées.

- **Nouveau système de gestion des incidents "Assistance SI"**

Ce nouveau système de gestion a été développé sur l'année 2024 et mis en place en novembre avec la création d'une ligne téléphonique et d'un courriel dédiés. L'objectif visé est d'améliorer le suivi des incidents et la gestion de ceux-ci dans une configuration multisite. Comme toute nouvelle organisation en cours de développement, les débuts ont nécessité et nécessitent encore quelques ajustements.
Le recrutement d'un administrateur système et réseau a été acté et devrait contribuer à un accompagnement du support de meilleure qualité, plus adapté aux pratiques internes. Cela s'inscrit dans la continuité de la construction d'une Direction SI à la mesure des enjeux numériques et des besoins associatifs.

xx



- **Une solution d'impression couleur pour tous**

Une nouvelle solution de gestion des impressions, numérisations et copies, PaperCut Hive, a été déployée en septembre au sein de nos établissements. L'objectif était d'apporter une solution couleur à tous, limitant la perte de confidentialité lié aux papiers non récupérés après impression grâce à un système de libération par badge, et offrant la possibilité d'imprimer depuis n'importe quel appareil (téléphone mobile compris) vers n'importe quelle imprimante à proximité du poste de travail.

ZOOM SUR...

Déploiement de la solution Nemoweb

Pour rappel, l'association est contrainte par le déploiement dans ses établissements du Dossier Unique de l'usager Informatisé (DUI), version dématérialisée du dossier unique de l'usager, qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 24 juillet 2019, du Ségur du numérique en santé visant à moderniser et interconnecter les différents systèmes d'information du secteur social et médico-social. Ce nouveau DUI vise à centraliser et sécuriser les données des personnes accompagnées notamment en protection de l'enfance. Il vise l'optimisation de la gestion des données et du suivi des parcours qui en découle grâce à une meilleure traçabilité et coordination entre les professionnels, tout en facilitant l'accessibilité aux usagers.

Afin de garantir le respect de cette nouvelle réglementation en matière de sécurité et de confidentialité, plusieurs sociétés de développement informatique ont été sélectionnées dans le cadre des procédures de marché public ; parmi elle figure Nemoweb, la solution que l'association déploie actuellement.

Afin d'accompagner la prise en main de cet outil par les professionnels de l'association, des formations sont régulièrement proposées en interne par notre équipe SI.

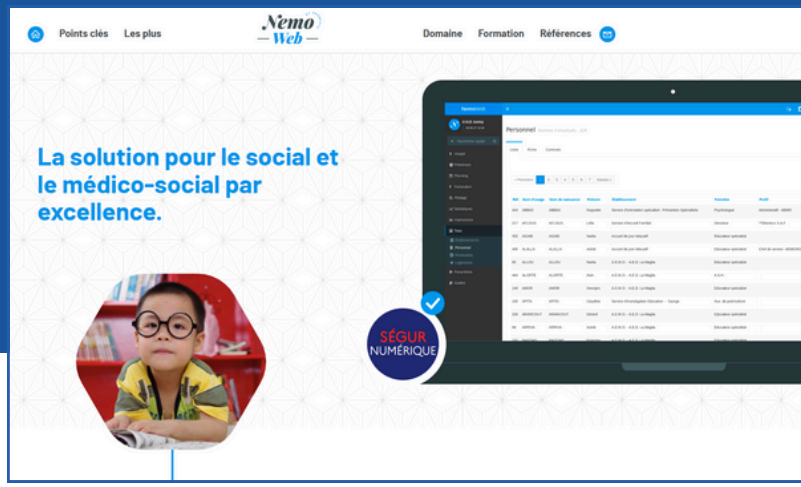

PERSPECTIVES 2025

Poursuite de la dynamique engagée avec la structuration du service SI

- Développement des outils numériques en lien avec la modernisation des outils informatiques et périphériques mis à disposition et avec l'accompagnement des salariés dans le changement de leurs pratiques professionnelles.

- Renforcement de l'équipe et montée en compétences ce celle-ci afin de prendre en charge en interne les missions opérationnelles du service :
  - Gestion de l'infrastructure : maintenance, sécurité et évolution des réseaux, serveurs et équipements informatiques,
  - Support et assistance aux salariés utilisateurs,
  - Développement et intégration des logiciels métiers adaptés aux besoins de l'association.

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

FAITS MARQUANTS

Stabilisation du service comptable

L'année 2024 a été marquée par une stabilisation de l'effectif de l'équipe comptable suite à plusieurs départs à l'automne.
En renfort de la Directrice Administrative et Financière, une personne a pris en charge la coordination de l'équipe comptable, composée en fin d'année de 6 référents pour les pôles et le siège et d'une personne chargée de la gestion de la trésorerie.

Développement du suivi financier et du contrôle de gestion

Le suivi des budgets, en lien avec les financeurs, s'est structuré autours d'une équipe alors que le pilotage de la gestion a pu se développer à partir de septembre grâce au renfort d'une salariée en alternance contrôle de gestion.



ZOOM SUR ...

Afin de faciliter les achats professionnels des salariés dans le cadre de leurs missions éducatives, l'association a conclu un partenariat avec le prestataire Mooncard pour ses solutions de plateforme de gestion, de cartes intelligentes et d'application mobile.

Proposées dés novembre aux salariés des pôles Accueil Étrangers et du Centre Educatif Renforcé ces solutions on permis de mettre fin au système d'avances de fonds personnels, tout en simplifiant le suivi des dépenses et la gestion des justificatifs.

Cette première expérimentation basée sur des cartes individuelles a été concluante et les établissement restants devraient être équipés progressivement courant 2025, selon le besoin, de cartes individuelles ou collectives.

PERSPECTIVES 2025

- Poursuite de la structuration du service
- Déploiement de la solution Mooncard
- Développement des partenariats financiers
- Développement des outils et compétences pour faciliter le pilotage des budgets

L'ANNÉE 2024 AU SEIN DES PÔLES



PÔLE FAMILLE

Action Éducative en Milieu Ouvert : AEMO
Aide Éducative à Domicile : AED
Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée : AEMOR
Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative : MJIE
Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial : AGBF
Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale : AESF
Médiation Familiale
Espace Rencontre « Point Clef »
Action Promotion en Milieu Voyageur : APMV



MISSIONS

AEMO : Sur décision du Juge des enfants, cette mesure éducative aide, soutient et accompagne les enfants et adolescents, les parents / ou responsables de l'enfant dans leur rôle de protection et d'éducation (1 mesure = 1 mineur).

AED : Mesure administrative contractualisée avec l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental. Elle vise à favoriser la place de l'enfant et la responsabilité parentale.

AEMO R ou modulable : Apporter aux familles et aux mineurs un soutien de manière intensive et adapté à leur problématique.

AGBF : Mesure judiciaire visant à garantir que les besoins des enfants soient satisfaits dans une aide contrainte de la gestion du budget. La gestion des prestations familiales peut être réalisée par le service.

AESF : Mesure administrative qui favorise l'autonomie budgétaire des parents et veille aux conditions matérielles de vie des enfants. Elle sensibilise également les parents sur l'origine des difficultés de gestion du budget et les conséquences éventuelles sur les enfants.

MJIE : Mesure utilisée par les magistrats pour prendre leurs décisions concernant les mineurs. Elle consiste à évaluer la situation et la personnalité d'un mineur en difficulté pour décider de la réponse (judiciaire ou éducative) la plus adaptée.

Médiation familiale : La médiation familiale est une procédure de résolution amiable de litiges familiaux par le biais de l'intervention du médiateur familial.

Espace Rencontre Point Clef : Structure dédiée aux parents séparés en conflit. Il facilite le passage de l'enfant d'un parent à un autre lorsque ceux-ci n'arrivent plus à communiquer. Il permet aussi la mise en place de visites accompagnées parents/enfants.

APMV : Accompagne les gens du voyage, citoyens français, stationnant sur les aires d'accueil dédiées, les terrains provisoires et les stationnements illicites.

FAITS MARQUANTS

- **La mise en conformité des services pour une adéquation à la qualité de l'accompagnement**

Pour fonctionner chaque service doit bénéficier d'outils obligatoires qui garantissent la qualité du service rendu et la conformité aux réglementations qui encadrent les activités. A sa prise de poste officielle en juillet 2024, la directrice de pôle a fixé comme objectif prioritaire cette mise en conformité, de nombreux outils obligatoires étant soit obsolètes, soit à la date de renouvellement, soit inexistants. C'est ainsi qu'en 2024, les projets de service AGBF et MJIE 2025-2029 ont été retravaillés et/ou finalisés en décembre avec les équipes concernées (validation en CA début 2025). Les dossiers d'habilitation ont été réalisés pour l'AEMO et MJIE et sont en cours de traitement par nos financeurs. L'autorisation du service AGBF arrive à son terme des 15 ans et l'évaluation ESSMS prochaine sera un impératif pour son renouvellement. Le pôle famille se donne deux années afin de régulariser les différents attendus. Il devra aussi se doter d'un projet de pôle pour encadrer toutes les activités : AEMO/AED/AEMOR, MJIE, AGBF/AESF/APMV, Médiation familiale et Espace rencontre point clef.

- **Les actions collectives comme soutien à l'accompagnement :**

Depuis de nombreuses années, les travailleurs sociaux mobilisent les actions collectives afin de réunir enfants, familles, parents sur des thématiques qui les concernent. Cet outil se veut complémentaire à l'accompagnement, il vient renforcer la mesure exercée quand son utilisation est jugée nécessaire. Cette année encore de nombreuses actions collectives ont été réalisées, en voici quelques exemples :

- La petite pause permet à des parents et leurs enfants de moins de 4 ans de se retrouver, d'échanger sur leur parentalité et de travailler l'accès au droit commun (LAEP, centre de loisirs…)
- Atelier autour de soi : à destination des femmes de la communauté des gens du voyage, une semaine pour prendre du temps pour soi autour d'ateliers de premiers secours, d'esthétique, de nutrition…
- Les camps permettent à des enfants et des familles de vivre durant quelques jours une parenthèse loin des habitudes de vie, à la découverte d'un nouvel environnement, des paysages et des activités.
- Atelier théâtre : un groupe de jeunes de 6 à 11 ans ont bénéficié de différentes sessions menées par une compagnie de théâtre professionnelle afin de travailler leur confiance en soi, la communication de leurs émotions au travers d'improvisations théâtrales.
- Le groupe TDC : ce groupe d'entraide permet, à des personnes nommées par un juge des enfants Tiers Digne de Confiance pour accueillir un enfant placé à leur domicile, de pouvoir échanger entre eux sur les difficultés rencontrées dans cette mission et les solutions possibles.
- Le café "re'pères" accueille différents pères pour échanger/s'entraider sur leur parentalité avec des thématiques de travail comme l'articulation de la garde alternée, l'organisation de l'accueil un week-end sur deux …
- Les ateliers conte et peinture sont des temps d'expression des émotions avec le médium du conte dans un premier temps puis de sa traduction en peinture facilitant ensuite l'échange sur sa situation.



Atelier « Autour de soi » organisé par l'équipe de l'APMV



Atelier « Cuisine » organisé par l'équipe de Vienne

- **Un turn over et un recrutement impactant**

Tous les dispositifs ont été concernés par de nombreux départs, arrêts de travail, congés maternité/parental, temps thérapeutiques et tout particulièrement au Nord Isère. Le contexte de recrutement étant très difficile, les équipes ont souffert de cette carence portant à elles seules parfois pendant plusieurs mois la situation des familles des professionnels non remplacés. Les familles ont fini par être impactées dans la durée avec un accompagnement en deçà des attendus pour protéger les enfants ; mission première de nos services.

La perspective d'un nouveau cahier des charges pour l'AEMO et l'absence de réponse du Département de l'Isère à ce dernier, déposé en février 2024, ont contribué à certains départs.

CHIFFRES CLÉS

AEMO/AED

1713

Mineurs suivis

AEMO R

66

Mineurs suivis

AEMO Modulable

31

Mineurs suivis

MJIE/SIE

268

Mineurs suivis

AGBF

148

Familles suivies

450

Enfants suivis

AESF

35

Mesures réalisées par mois

APMV

859

Ménages accompagnés

FAITS MARQUANTS (suite)

- **Médiation familiale et espace rencontre point clef : la nécessaire adaptation aux besoins**

Les deux services répondent à des besoins en matière de prescription JAF et de mesures conventionnelles à la demande des deux parents. Mesures de prévention de la maltraitance et notamment des violences conjugales, elles sont de plus en plus sollicitées ce qui a amené chaque service à un développement.

La médiation familiale a réalisé l'activité attendue dès septembre 2024 et la demande est telle que les financeurs sollicitent la Sauvegarde pour une augmentation du nombre de suivis pour 2025. Les médiatrices se sont formées à la coordination parentale, nouvelle méthodologie de travail avec les familles qui entrera en application en 2025 sur orientations des magistrats.

L'espace rencontre point clef a augmenté sa capacité en ouvrant les samedis des week-end pairs permettant ainsi une augmentation du nombre de passages de bras et de visites accompagnées.



Les professionnelles de l'espace rencontres "Point Clef", le 1er samedi d'ouverture, le 21/09

ZOOM SUR ...

Le déploiement d'une orientation forte du pôle famille : le développement du pouvoir d'agir (DPA)

La commission AEMO/AEMO renforcée et AED qui se réunit et travaille depuis fin 2023 à l'anticipation dans un premier temps à la réponse au cahier des charges de l'AEMO puis à sa réponse début 2024 a identifié comme axe fort de permettre aux familles d'agir davantage sur leur destin en mobilisant dans l'accompagnement le développement du pouvoir d'agir. Ce processus d'autonomisation permet aux familles d'acquérir des compétences et aptitudes pour gérer leurs défis du quotidien.

Tous les professionnels du pôle famille toute activité confondue ont bénéficié d'un séminaire sur le pouvoir d'agir le 26 septembre avec une journée qui a regroupé plus de 100 professionnels à TSF à Voiron. La matinée a permis d'aborder le concept de DPA avec Monsieur VALLERIE, intervenant extérieur et l'après-midi le travail collaboratif en sous-groupe a permis de faire émerger certaines pratiques déjà mises en place et de voir des perspectives envisageables selon son activités.

Une formation de deux jours par équipe d'AEMO a débuté en 2024 et toutes les équipes du pôle qui accompagnent des familles seront formées sur 2025 dans le cadre du plan de développement de compétences que la direction de pôle a souhaité mobiliser en grande partie à cet effet.

La formation au DPA est un processus et une formation continue sera certainement nécessaire pour faire de cet outil de travail supplémentaire un pilier de l'accompagnement des familles.

CHIFFRES CLÉS

Médiation Familiale

226
Dossiers créés

205
Dossiers traités
(1er entretien gratuit)

62
Sont devenus des mesures
-> 40 % judiciaires
-> 60 % conventionnels

318
Entretiens réalisés
tous dossiers confondus

Espace Rencontre Point Clef

54
Familles accompagnées
-> 16 familles en passage de bras
-> 38 familles en visites organisées

326
Passages de bras réalisés

268
Visites organisées réalisées

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

• L'ouverture fin 2025 de la maison Espace rencontre/Point clef et Médiation familiale pour répondre aux besoins croissants des activités
• L'AGBF ouvre le bal des évaluations ESSMS du pôle famille
• Une orientation définie pour l'exercice de l'AEMO/AEMOR et AED fruit du travail mis en route entre le Département de l'Isère et les associations habilitées depuis décembre 2024
• Une rationalisation de certains de nos moyens locaux et véhicules vont être à repenser du fait de nouvelles pratiques existantes ou envisagées : télétravail, location d'espace de coworking, outillage numérique et Share point de tous professionnels
• Finalisation de la transition numérique en améliorant l'utilisation du dossier unique de l'usager NEMO
• La diversification des financements en sollicitant des subventions type FSE, fondation… et ainsi pouvoir élargir notre capacité d'innover.



Aperçu du lieu d'accueil de la future maison Espace rencontres / Point clef et Médiation familiale avant travaux.

PÔLE HÉBERGEMENT

“Village de l'Amitié”
- Maison d'Enfants à Caractère Social : MECS
- Service d'Accueil de Jour : SAJ
- Service Educatif d'Accompagnement à Domicile : SEPAD

“Dispositif Rose Pelletier”
- MECS “Villa Océane”
- Service d'Accompagnement Éducatif en Logement Semi- Autonome : SAELSA

Accompagnement Social de Mineurs vers l'Autonomie **: ASMA**
- ASMA Hébergement et Hors les Murs
- “Carré des Halles”

MISSIONS

Le pôle hébergement dispose de trois établissements : le Village de l'Amitié, le Dispositif Rose Pelletier et l'ASMA.

Ils accompagnent au quotidien des enfants, des adolescents et jeunes adultes sous différentes modalités d'accueil et d'hébergement (suivis à domicile intensif, accueil de jour, unités d'accueil en collectif, semi autonomie, suivi social et accompagnement hors les murs).

Cette structuration a été pensée pour offrir un parcours aux jeunes avec un cadre d'hébergement et d'accompagnement qui se veut sécurisant. Les équipes pluridisciplinaires, soutiennent les jeunes dans leur parcours afin de faire émerger leurs compétences qui contribueront à leur intégration, leur mieux être et leur autonomie.


Repas de Noël au Village de l'Amitié

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par une crise institutionnelle forte, suite à deux événements majeurs ayant conduit à des enquêtes internes et à des sanctions disciplinaires. Cette situation a profondément interrogé les pratiques et le cadre éthique de l'accompagnement. Un diagnostic RPS a été engagé, aboutissant à la nécessité de repenser certaines modalités de fonctionnement et à entamer un travail de restructuration.
En parallèle, le pôle a mené des évolutions structurantes : évaluation externe sur les trois structures, déploiement du logiciel Nemoweb pour la gestion des dossiers usagers. Ces évolutions ont mobilisé fortement les équipes, dans un contexte de tensions RH persistantes et de difficulté à stabiliser les collectifs de travail.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Conseil Départemental, ces établissements prennent en charge des enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans, placés dans le cadre de la protection de l'enfance. prise en charge peut se poursuivre au-delà de 18 ans, lorsque les jeunes en font la demande, dans le cadre d'un contrat jeune majeur contractualisé avec le financeur. Les structures sont également habilitées à recevoir des mineurs dans un cadre pénal.

À travers ses différents services, le pôle propose des parcours et accompagnements diversifiés afin de répondre aux besoins évolutifs des enfants.
Le Village de l'Amitié travaille en partenariat avec l'école interne Georges DUFLOT, gérée par l'OGEC (enseignement catholique), rattachée à la MECS pour scolariser les enfants de 6 à 12 ans présentant de grandes difficultés.

CHIFFRES CLÉS

Village de l'Amitié

66 Jeunes accompagnés

30,2 mois Durée moyenne de prise en charge

Dispositif Rose Pelletier

50 Jeunes accompagnés

12,5 mois Durée moyenne de prise en charge

ASMA

53 Jeunes accompagnés

10 mois Durée moyenne de prise en charge

ZOOM SUR...

Le Service d'Accueil de Jour

En 2024, malgré un contexte général tendu, le SAJ a su maintenir une qualité d'accompagnement reconnue. L'équipe, restée stable malgré la nomination d'une de ses professionnelles à un poste de cheffe de service, a su prendre le relais avec sérénité, garantissant la continuité des prises en charge. Le SAJ continue d'accueillir principalement des jeunes orientés par les Juges des Enfants, tandis que les sollicitations par les services de l'ASE restent faibles. L'enjeu pour 2025 sera d'accroître la visibilité du SAJ auprès de l'ensemble des partenaires sociaux, en valorisant son rôle spécifique en pré ou post-placement pour les jeunes de moins de 12 ans. Cet enjeu de reconnaissance institutionnelle est essentiel pour pérenniser cette modalité d'accompagnement, qui constitue une véritable alternative au placement en internat.

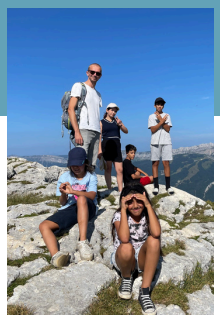

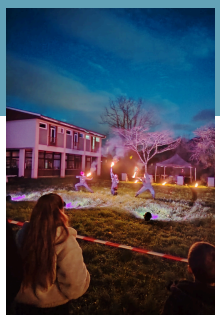

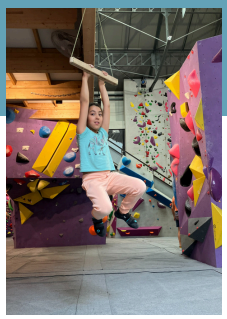

Le Carré des Halles

L'année 2024 a marqué la première année complète d'activité du Carré des Halles. Après une phase de démarrage compliquée en 2023, liée à la nécessité de reconstruire l'équipe suite à des démissions, le service a su trouver sa place et sa dynamique. L'effectif de jeunes accueillis a rapidement atteint la capacité prévue, assurant une activité soutenue sur l'année. Toutefois, la fin d'année a été marquée par un événement tragique, avec le décès d'un jeune accueilli. Ce drame a profondément affecté l'équipe et les autres jeunes, mais la cohésion et la solidité du collectif ont permis de traverser cette épreuve en garantissant la continuité de l'accompagnement. La fermeture temporaire d'une place sur la fin d'année explique le léger déficit d'activité constaté. Pour 2025, l'objectif sera de consolider les pratiques d'accompagnement, de renforcer les espaces de soutien pour les professionnels et d'ancrer durablement le CDH comme un maillon fort du parcours vers l'autonomie des jeunes majeurs.

Sorties et activités diverses réalisées au cours de l'année 2024 :



PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

L'année 2025 s'annonce comme une année de stabilisation pour le pôle hébergement, avec pour objectif de transformer les fragilités identifiées en leviers d'amélioration durable. Trois axes majeurs structureront cette dynamique : la stabilisation des équipes, la sécurisation des parcours des jeunes, et l'ancrage de la transformation numérique au service des pratiques éducatives.

La stabilisation des équipes reste une priorité absolue. Il s'agira de poursuivre le travail de reconstruction entamé, de renforcer la cohésion des collectifs et de favoriser l'accès à la formation pour accompagner la montée en compétences. La reconnaissance du travail des professionnels, leur soutien dans la gestion des situations complexes, et la prévention de l'usure professionnelle devront guider l'ensemble des actions menées en ce sens.

Dans le même temps, la sécurisation des parcours des jeunes imposera de poursuivre l'adaptation des modalités d'accompagnement aux besoins spécifiques des publics accueillis. La fluidité des parcours, la capacité à proposer des réponses différenciées et cohérentes, ainsi que le renforcement des partenariats avec le secteur sanitaire et médico-social seront des leviers essentiels pour garantir un accompagnement de qualité. Ces enjeux nécessitent également une attention particulière à l'harmonisation des pratiques au sein des différents services. Travailler à l'élaboration de référentiels communs, mutualiser les outils et garantir une cohérence dans les postures professionnelles permettront de renforcer l'efficacité des interventions et de consolider l'identité du pôle hébergement dans sa globalité.

Enfin, l'année 2025 devra être celle de l'appropriation pleine et entière de NEMOWEB, outil au cœur de la dématérialisation des dossiers usagers. Cette transition numérique ne se limite pas à un enjeu technique : elle engage une évolution des pratiques professionnelles, qu'il conviendra d'accompagner avec attention.

PÔLE HANDICAP

Institut Médico-Éducatif, "Le Barioz" : IME
Section d'Éducation et d'Enseignement spécialisée : SEES
Foyer logement pour adultes : Le Home
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile : SESSAD
Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale et Professionnelle : SAISPro
Section d'Initiation et de premières Formations Professionnelles : SIFPro
Equipe Mobile d'Appui Médico-Social : EMAS
Unité d'enseignement maternelle autisme : UEMA



MISSIONS

IME : assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social.

SEES : accompagner les enfants en travaillant sur l'autonomie et lui permettre de reprendre confiance en ses capacités cognitives et sociales.

SESSAD : aider l'enfant à développer les compétences nécessaires à son intégration scolaire et sociale, en partenariat avec son environnement (famille, école, ...).

SAISPro : aider l'adolescent ou le jeune adulte à développer les compétences nécessaires à son intégration préprofessionnelle, professionnelle et sociale, en partenariat avec son environnement (famille, centre de formation, entreprises).

Le Home : lieu de vie, d'apprentissage et d'expérimentation de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être. Les résidents se préparent à devenir des citoyens adultes responsables et autonomes.

SIFPro : accompagner les adolescents de l'IME à devenir des citoyens les plus autonomes possible en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

EMAS : accompagner la scolarisation des enfants atteints de handicap en milieu ordinaire.

UEMA : Favoriser l'inclusion scolaire des enfants avec autisme dès le plus jeune âge.



PUBLIC ACCOMPAGNÉ

IME : accueille des enfants et jeunes adultes agés de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés.

SEES : accompagner des enfants agés de 6 à 14 ans.

SESSAD : accueille des enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles "dys" ou de troubles psychiques.

SAISPro : accompagne des jeunes de 16 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles "dys" ou de troubles psychiques.

Le Home : accueille des personnes en situation de handicap, hommes et femmes, âgés de 20 à 30 ans, présentant une déficience intellectuelle légère, avec ou sans troubles psychiques associés.

SIFPro : accompagne des adolescents âgés de 14 à 20 ans.

EMAS : accompagner la scolarisation des enfants atteints de handicap en milieu ordinaire.

UEMA : Accueille 7 enfants entre 3 et 6 ans en classe dans une école maternelle.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 a été marquée par une dynamique collective forte au sein du Pôle Handicap. Des projets thérapeutiques innovants, des actions éducatives valorisantes, des partenariats renforcés dans une logique d'adaptation continue aux besoins des jeunes accompagnés. L'année 2024 a également été marquée par l'évaluation externe pour l'IME et le SESSAD.

Le 29 avril, l'ensemble des professionnels du Pôle s'est réuni à Crolles pour une journée de séminaire autour du projet d'établissement. Préparée par plusieurs comités avec l'appui d'un intervenant extérieur, cette journée a permis de poser les fondations de la future organisation du Pôle : clarification des missions, renforcement des valeurs communes, axes d'amélioration et pilotage de la qualité.

Le projet « Nature des émotions » de la SEES de Theys a permis aux jeunes de créer des gravures exposées dans le parc et la véranda.
Le SESSAD a mené un projet bois avec un artisan local et un projet théâtre/VR avec la MC2 Grenoble (Crari or not).

Le DUERP a été mis à jour dans chaque structure avec l'accompagnement d'un prestataire en février 2024 et le logiciel IMAGO a été déployé, avec plusieurs sessions de formation assurées auprès des équipes.

ZOOM SUR ...

Le sport reste un vecteur essentiel d'inclusion, de santé et de dépassement de soi au sein du Pôle Handicap. Encadrées par des éducateurs sportifs engagés, les activités se sont diversifiées en 2024 :

- Le cycle piscine du SIFPRO a eu lieu de mars à mai à Pontcharra, deux fois par semaine, avec des objectifs de bien-être, d'endurance et de coordination.
- Plusieurs jeunes du Pôle ont participé au championnat de France de para ski nordique adapté aux Contamines-Montjoie en mars.
- La section tennis adapté a brillamment représenté le Pôle lors d'un championnat : trois podiums avec une médaille d'or, une d'argent et une de bronze.


Groupe ENS juillet 2024 : SESSAD / Saispro


Projet Bobsleigh Sport Adapté Décembre 2024


Section tennis adapté

CHIFFRES CLÉS

IME
62 jeunes accompagnés

SESSAD & SAISPRO
51 jeunes accompagnés

Le Home
15 adultes accueillis

UEMA
7 enfants accompagnés

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- Réalisation du Plan Bleu destiné à garantir la continuité et la qualité des prises en charge en cas d'événements inhabituels ou graves
- Poursuite de la réactualisation des procédures
- Poursuite du travail sur le plan d'action de la cellule qualité
- Ecriture des projets d'établissement du SESSAD et de l'IME
- Signature du CPOM
- Évaluation externe du Home
- Réécriture du projet d'établissement du Home
- Poursuite des échanges avec l'ARS sur le projet de délocalisation de l'IME.

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Centre Educatif Renforcé, "Moucherotte" : CER
Centre Educatif Renforcé, "Veymont" : CER
Centre Educatif Fermé, "Le Relais du Trièves" : CEF

MISSIONS

Les CER et le CEF sont des lieux de placement contenants pour mineurs, en réponse à des infractions pénales.

Ces placements sont ordonnés en application du Code de la Justice pénale des mineurs, entré en application le 30 septembre 2021, qui, tout en simplifiant et accélérant le jugement des mineurs, poursuit l'esprit de 1945 en maintenant et renforçant la priorité de l'éducatif sur le répressif.

L'action éducative au pôle justice pénale est caractérisée par la surveillance permanente, la remobilisation contrainte basée sur une prise en charge éducative, pédagogique, sanitaire et psychologique, organisée à travers un programme d'activités soutenu, varié et progressif ; l'objectif principal recherché étant d'éviter de nouvelles infractions, de responsabiliser les jeunes et de les aider à construire un projet de réinsertion.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

CER : accueille des groupes de 6 mineurs de 13 à 17,5 ans.

L'accueil des mineurs est préparé pour des sessions de 3 mois non renouvelables.
La prise en charge éducative est marquée par une 1ère phase de "rupture / remobilisation" de 2 mois notamment à travers des activités physiques de pleine nature dans le Vercors et une 2nde phase de de mise en "stage / orientation" de 1 mois.

CEF : accueille 12 mineurs entre 13 et 17 ans, multirécidivistes et/ou multiréitérants.

L'accueil des mineurs se fait en file active, principalement dans le cadre de déferrement, et la prise en charge pluridisciplinaire se déroule en plusieurs phases progressives. Ce placement spécifique est ordonné comme une alternative à l'incarcération, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.



Sortie au Mont-Aiguille et atelier semis pour le potager au CEF



Sortie culturelle et vente de crêpes sur le marché au CER

FAITS MARQUANTS

Pour palier à l'absence de la directrice du pôle justice pénale des mineurs, en arrêt maladie toute l'année 2024, une nouvelle organisation a été mise en place reposant sur une co-direction, partagée entre le directeur du CEF "Le Relais du Trièves" et la directrice du CER du Vercors.

Au CEF, la problématique RH persiste en 2024 avec une absence importante et récurrente de professionnels tout au long de l'année (arrêts de travail, postes vacants non pourvus…) et des difficultés persistantes pour recruter sur l'ensemble des postes (chef de service, éducateurs…
Dans ce contexte tendu, une autorisation exceptionnelle a été accordée par la PJJ afin de limiter l'activité à 10 OPP (pendant 4 mois).
Concernant les locaux, on peut noter la réunion d'une commission de sécurité en janvier 2024, la réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtie, la construction d'un nouveau terrain multisport avec pelouse synthétique tandis que plusieurs autres projets d'investissements ont été ajournés par la PJJ (sécurisation des passages extérieurs, escaliers et terrasse, reprise de tête de mur…).

Au niveau du CER, l'année 2024 a été marquée par la réception de 174 demandes d'admission, avec une majorité de profils provenant de l'Isère et du Rhône, et des jeunes ayant des antécédents judiciaires significatifs. Malgré ces défis, le CER a maintenu l'ensemble de ses activités, renforçant ainsi son offre éducative. La mise en place de sessions pédagogiques et d'activités diversifiées a été bien accueillie, avec une coopération efficace entre l'équipe éducative et les milieux ouverts. Cela a permis un suivi efficace des jeunes, réduisant les incidents et favorisant une dynamique positive.
Les cérémonies de remise de diplômes ont également été un moment fort, reconnaissant les réussites des jeunes et renforçant leur engagement.
A noter également le déménagement du CER du Vercors sur la commune d'Autrans-Méaudre afin de permettre la réalisation de travaux de réhabilitation des locaux situés à Lans en Vercors et qui devraient se terminer début 2026.


Nouveau terrain multisport du CEF


Cérémonies de remise de diplômes du CER

ZOOM SUR ...

Le CEF devient chaque année centre d'examen et organise le passage du CFG.

Le certificat de formation générale (C.F.G.) garantit l'acquisition des connaissances de base dans trois domaines d'enseignement généraux : le français, les mathématiques et la vie sociale et professionnelle.
Les candidats passent deux épreuves écrites d'une heure (math et français) et un oral portant sur un stage en entreprise pour lequel ils doivent écrire un livret rapportant leur expérience.
Ce certificat est ouvert aux élèves dans leur dernière année de scolarité obligatoire et aux adultes.
Afin de valider leurs acquis à l'issue de la formation qu'ils ont reçu au CEF, les jeunes sont systématiquement inscrits aux épreuves proposés. En 2024, six mineurs étaient ainsi inscrits et les quatre présents à l'examen ont obtenu leur certificat.
Si habituellement cette épreuve se passe en janvier, le CEF a pu, de manière exceptionnelle, inscrire certains mineurs au-delà des délais d'inscription compte tenus de l'absence prolongée de l'enseignante sur la fin d'année 2023 et du calendrier décalé lié aux prises en charge des mineurs au sein du CEF.



Les 4 jeunes du CEF
en plein examen du CFG

Le devoir de mémoire et de transmission au centre du projet d'établissement du CER.

Pendant plusieurs semaines, les jeunes du Centre Éducatif Renforcé de la Sauvegarde Isère ont préparé leur participation active à la commémoration du 11 novembre organisée par la municipalité d'Autrans-Meaudre ainsi que les associations d'anciens combattants la semaine dernière.
Accompagnés par leur professeur d'histoire et d'un militaire réserviste, ainsi que de nombreux membres de l'équipe éducative et de l'administrateur de la Sauvegarde Isère référent, les jeunes ont pu lire un texte extrait des poilus, déposer une gerbe au nom du CER et participer au cortège regroupant élus, pompiers, porte-drapeaux, militaires, gendarmes, policiers municipaux et de nombreux habitants.







Commémoration du 11 novembre à Autrans -Méaudre : de gauche à droite, préparation de la commémoration, lecture du texte des poilus et photo souvenir.

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Au niveau du CEF

- Recrutement et stabilisation de l'équipe pluridisciplinaire.
- Poursuite des formations professionnelles collectives, individuelles et soutien à la VAE.
- Elaboration et mise en œuvre du PPI 2025-2026.
- Evaluation de l'établissement et renouvellement de l'habilitation
- Réécriture du projet de service, du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil…
- Travail en lien avec l'EN autour de la passation de l'ASSR.
- Renforcer certaines activités autour du pôle environnement (installation de ruches en 2025-2026 en lien avec l'association «l'abeille dauphinoise» par exemple).
- Développement des partenariats (santé-soin-culture…) et de la prévention (santé).

Au niveau du CER

- Stabilisation de l'équipe éducative
- Poursuite de la formation professionnelle des membres du personnel.
- Ouverture d'un nouveau site à Lans-en-Vercors pour accueillir davantage de jeunes et répondre aux demandes croissantes.
- Développement de partenariats, notamment avec des pédopsychiatres, afin d'accompagner les jeunes présentant des besoins spécifiques.
- Recrutement de professionnels afin de créer une seconde équipe pour le second site.

CHIFFRES CLÉS

CEF

30

Mineurs admis

CER

3

Sessions

16

Mineurs admis



Locaux transitoires du CER à Autrans-Méaudre



Projet de réhabilitation du CER à Lans-En Vercors

PÔLE ACCUEIL ÉTRANGERS

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile : CADA
Dispositif des Mineurs Non Accompagnés : DMNA

MISSIONS

Le CADA Le Cèdre accueille toute l'année des familles, hommes et femmes isolés, demandeurs d'asile.

L'arrêté du 19 Juin 2019 relatif au cahier des charges des CADA a reprécisé les missions de l'établissement : c'est dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA) que les demandeurs d'asile sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) vers l'établissement. L'hébergement et l'accompagnement dans les démarches, administratives et juridiques, ainsi que la domiciliation, sont proposés durant le temps d'instruction de la demande d'asile par les différentes instances compétentes (Office Français de Protection des réfugiés et des Apatrides et Cour National du Droit d'Asile).
L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement, émanant de la loi du 10 septembre 2018, vise une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

Le DMNA l'Olivier accueille et accompagne des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dans le cadre de la protection de l'enfance en Isère. Ces jeunes, majoritairement âgés de plus de 16 ans lors de leur prise en charge sur le service du DMNA l'Olivier, bénéficient d'un accompagnement global incluant un suivi juridique, santé, socio-éducatif et scolaire/professionnel jusqu'à leur majorité, avec possibilité de prolongation via un contrat jeune majeur. L'accompagnement s'articule autour d'une équipe pluridisciplinaire (référents socio-éducatifs, juristes, infirmières, psychologues, assistantes administratives, assistante comptable, professeur de Français Langue Etrangère, référente logement, référente sport et culture et une équipe technique) qui intervient dès l'arrivée du jeune et tout au long de son parcours sur notre service, avec pour objectif principal son autonomisation progressive et sa stabilisation sociale et professionnelle avant la sortie du dispositif.


Journée cohésion du pôle

FAITS MARQUANTS

Au CADA

- L'évaluation externe : Conduite par un organisme habilité, elle nous a permis d'analyser nos pratiques, de valoriser nos réussites et d'identifier les axes d'optimisation pour les années à venir.
- Nemo Web : un nouvel outil destiné à améliorer la gestion et le suivi des parcours des personnes accompagnées.
- L'année 2024 a été marquée par un événement particulièrement douloureux, qui a rappelé la grande fragilité de certaines situations vécues par les personnes que nous accueillons. Ce moment difficile a profondément résonné au sein de la structure et réaffirmé l'importance d'un accompagnement attentif et humain.

Au DMNA

L'année 2024 s'est inscrite dans un contexte national et local particulièrement exigeant pour l'accueil des MNA avec des évolutions législatives. L'ouverture du DMNA 2 a permis de répondre à l'augmentation du flux de jeunes et d'optimiser nos moyens d'accueil, avec la création de 23,50 ETP et 176 places d'hébergement supplémentaires malgré des difficultés d'accès au logement dans l'agglomération grenobloise où la pression immobilière, la cherté du parc locatif et la rareté des logements ont complexifié notre mission. L'accueil grandissant de jeunes mamans et de jeunes femmes enceintes (5 mères et 4 jeunes enceintes suivies) a nécessité l'adaptation de nos modalités d'accompagnement. Les équipes ont fait face à des difficultés d'accès aux soins pour les jeunes, notamment en raison de la saturation des dispositifs médicaux, aucun jeune ne disposant de médecin traitant.

CHIFFRES CLÉS

Au CADA

227

personnes accompagnées

36

nationalités accueillies

21

suivies de grossesse

54

personnes avec troubles exprimés (anxiété, dépression, ou stress post-traumatique)

Au DMNA

229

Jeunes accompagnés

5

mères avec enfants accompagnées

4

jeunes accompagnées enceintes



Instants de vie au DMNA

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Du côté du CADA :

- Poursuivre le déploiement de Némo Web pour optimiser le suivi des personnes accompagnées.
- S'adapter aux évolutions législatives en cours, notamment avec la nouvelle loi immigration votée en 2024.
- Renforcer l'accompagnement en vue de la sortie des bénéficiaires de la protection internationale et des personnes déboutées, en lien avec des solutions adaptées.

Du côté du DMNA :

- Développement de l'accueil des MNA, jusqu'à 350 jeunes d'ici décembre 2025.
- Renforcement de l'ancrage territorial et élaboration d'un annuaire partenarial dynamique pour enrichir l'accompagnement.
- Ouverture d'un DMNA 3 à Voiron avec une antenne dédiée à la prise en charge des jeunes mères afin d'offrir un accompagnement adapté intégrant le soutien à la parentalité et l'insertion socio-professionnelle.
- Formalisation d'un protocole d'accueil et d'accompagnement accéléré ciblant l'acquisition rapide des compétences essentielles à la vie adulte pour faire face à l'arrivée croissante de jeunes orientés après 17 ans.
- Renforcement de la coordination avec les dispositifs de droit commun pour faciliter l'insertion des jeunes au-delà de leur prise en charge ASE, conformément aux recommandations nationales de la Défenseure des droits.

ADMINISTRATEURS AD HOC

MISSION

L'Administrateur Ad Hoc est une personne désignée par un magistrat pour représenter l'enfant :

- Soit en matière civile soit en matière pénale ou administrative pour une mission bien définie.
- Soit lorsqu'il y a opposition d'intérêt entre l'enfant et son représentant légal,
- Soit quand la protection des intérêts d'un mineur n'est pas complétement assurée par son représentant légal.

Il existe quelques conditions juridiques permettant d'accéder à la fonction d'Administrateur Ad Hoc, étant précisé que celui-ci doit être inscrit sur une liste auprès de la Cour d'appel.

ACTIVITÉS

La fonction d'administrateur Ad Hoc a été portée par de nombreux administrateurs ces dernières années au sein de notre association.

Cet accompagnement repose sur le volontariat parmi les administrateurs de notre association.

Chaque administrateur gère les dossiers confiés par le président du conseil d'administration, en lien avec un cadre délégué de l'association. L'administrateur désigne un avocat qui représentera l'enfant tout au long de la procédure. Les administrateurs rencontrent les parties séparément, afin d'informer l'enfant et les parents de leur mission. En parallèle, une demande d'aide juridictionnelle est déposée pour pallier aux frais d'avocats.

FAITS MARQUANTS

L'agrément de l'association a été renouvelé en septembre 2022. De nouveaux dossiers à traiter arrivent progressivement. Nous constatons une plus forte demande de la part des Juges pour enfants.

Les deux administrateurs arrivés en 2023 ont pris leur marque et se sont investis dans leurs missions en 2024. Un administrateur récemment arrivé au sein de la Sauvegarde devrait pouvoir rejoindre le groupe en 2025, sous condition d'obtention de son agrément.

Nous nous sommes rapprochés de l'association CHRYSALLIS afin de pouvoir mieux harmoniser nos pratiques et modalités d'accompagnement.

Des réunions ont été organisées par le Tribunal avec les administrateurs Ad hoc et leurs conseils.

Madame Sabine BLETEAU, Directrice en charge de l'accompagnement des administrateurs Ad hoc dans leur mission depuis plusieurs années, a quitté ses fonctions et a été remplacée par Madame Caroline LE MASSON.

Forte d'une expérience de plusieurs années dans ce domaine, Madame Caroline LE MASSON a pris le relais avec succès de toutes les affaires en cours. Aujourd'hui, l'intégration des procédures et des missions permet un déroulement fluide de l'activité.

Les travaux de la Commission

En 2024, une réunion a eu lieu en décembre pour revoir l'ensemble des missions et des dossiers en cours. Cette réunion a également eu pour objectif de rassembler l'ensemble de tous les intervenants interne à la Sauvegarde Isère afin de définir les objectifs de 2025 après avoir fait un bilan de 2024.

La formation

Des formations sont à l'étude sur 2025.
Une formation initiée sur l'année 2024 avec l'association Chrysallis a été organisée mais sera différée 2025.

CHIFFRES CLÉS

3
administrateurs

28
dossiers suivis

9
dossiers entrés

5
dossiers sortis et facturés

Facturation des mesures
sur les 3 dernières années

- 2024 : 1 000 €
- 2023 : 600 €
- 2022 : 2 000€

Mission facturée entre 200 et 400 €
suivant le barème établi par le
tribunal

PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Suite au renouvellement de l'agrément de l'association neuf nouvelles mesures sont arrivées progressivement au service.

Les deux administrateurs en place s'organisent efficacement autour de la prise en charge de ces affaires. Mme LE MASSON a pris ses marques et l'activité se poursuit.

Compte tenu de l'évolution des textes législatifs, la commission s'engage dans un processus de réflexion quant au rôle de l'administrateur Ad hoc au regard des textes de référence suivants :

- La loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale qui permet de représenter les intérêts de l'enfant mineur étranger arrivant seul sur le territoire Français).
- Le décret N° 2021-1516 du 23 novembre 2021 qui tend à renforcer l'effectivité des droits des personnes victimes d'infractions commises au sein du couple, insérant un article prévoyant la qualité de co-victime de l'enfant témoin des violences conjugales de ses parents.
- La loi du 7 février 2022, dite « loi TAQUET » qui permet de nommer un administrateur Ad hoc dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative, pour représenter les intérêts de l'enfant lorsqu'il n'est pas doué de discernement.
- Le plan 23-27 de lutte contre les violences faites aux enfants qui donnent à voir un intérêt accru pour la fonction d'AAH. Cette évolution donne donc à voir un accroissement du champ d'intervention des AAH et engage une réflexion.

NOS PRINCIPAUX FINANCEURS ET PARTENAIRES





































ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

SIÈGE SOCIAL & DIRECTION GÉNÉRALE

15 boulevard Paul Langevin
38600 Fontaine
Tél : 04.76.49.73.54
www.sauvegarde-isere.fr

PÔLE FAMILLE

Action Promotion en Milieu Voyageur (APMV)

Site de Fontaine

30 Avenue Jean Jaurès
38600 Fontaine
Tél : 04.76.49.01.03

Site de Bourgoin-Jallieu

3 rue Henri Fabre
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél : 04.37.03.17.51

Site de Roussillon

9 place de l'Edit
38150 Roussillon
Tél : 04.74.86.65.91

Service Educatif en Milieu Ouvert et Service Investigation (SEMO)

Site de Fontaine

1 allée Belle Rive
38600 Fontaine
Email : aemo38si@sauvegarde-isere.fr

AEMO - AED - AGBF – AESF
Investigation (MJIE) - Médiation Familiale
Tél : 04.38.02.08.00

Espace Rencontre Point Clef
Tél : 04.38.02.08.09

Site de Villefontaine

15 impasse Ambroise Croizat
Les Portiques
38090 Villefontaine

AEMO - AED
Tél : 04.74.96.07.71

Site de Bourgoin-Jallieu

4 rue Claude Chappe
Im. le Maladium B - 2ème étage
38300 Bourgoin-Jallieu

AEMO – AED – AEMO renforcée
Tél : 04.74.28.09.31

AGBF - AESF
Tél : 04.74.43.28.29

INVESTIGATION (MJIE)
Tél : 04.74.43.87.75

Site de Vienne

15 rue Parmentier
BP 233
38201 Vienne Cedex

AEMO - AED
Tél : 04.74.85.24.28

AGBF - AESF
Tél : 04.74.31.50.97

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Centre Educatif Fermé de l'Isère (CEF) « Le Relais du Trièves »

La Motte - 38650 Sinard
Tél : 04.76.34.29.50

Centre Educatif Renforcé (CER) du Vercors

Site du Vercors « Moucherotte » et « Veymont »
3541 Vieille Route
38250 Lans-en-Vercors
Tél : 04.76.94.02.78

PÔLE HÉBERGEMENT

Dispositif « Rose Pelletier »

4 rue Paul Langevin
38400 St-Martin-d'Hères
Tél : 04.76.44.71.52

ASMA

4 Rue Paul Langevin
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04.76.44.53.28

Le Village de l'Amitié

525 chemin du Moulin
38360 Noyarey
Tél : 04.76.53.95.46

PÔLE HANDICAP

Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz »

38570 Theys
Tél : 04.58.27.00.75

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) « de l'Aulp du Seuil »

Allée du Roy,
38570 Tencin
Tél : 04.58.27.00.75

Foyer logement pour adultes « le Home »

117 av. Jules Vallès
38400 St-Martin-d'Hères
Tél : 04.58.27.00.75

UEMA

École Buffon
1 rue cuvier - 38000 Grenoble
Tél : 07.75.21.17.11

PÔLE ACCUEIL ETRANGERS

Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) « Le Cèdre »

29 rue Alexandre Dumas
38100 Grenoble
Tél : 04.76.49.29.95

Dispositif pour les Mineurs Non Accompagnés « L'Olivier » - ! Déménagement en 2025 !

30 rue Alfred de Musset
38100 Grenoble
Tél : 04.76.71.10.78

12 rue du 140ème R.I.A.
38100 Grenoble
Tél : 04.57.93.83.18

Sauvegarde Isère

Association de protection de l'enfance
et d'accompagnement des adultes

Rapport d'activité 2024 - Édition Juin 2025

Directeur de la publication
Claude Dély

Conception : maquette et mise en page
Frédérique Rybéron

Rédaction
Le personnel de la Sauvegarde Isère

Crédits photos / Illustrations
Sauvegarde Isère, Freepik, Canva

Impression
GreenCopy - La Tronche

15 Boulevard Paul Langevin
38600 FONTAINE

sauvegarde@sauvegarde-isere.fr

www.sauvegarde-isere.fr

@sauvegardeisere38

@sauvegardeisere